

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2024  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2024/08 du 11 avril 2024

Nombre de Conseillers : 16  
En exercice : 16  
Quorum : 9  
Présents : 9 + 3 pouvoirs de voter  
Absents : 4  
Votants : 11  
-dont « pour » : 11  
-dont « contre » : 0  
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 18h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Saint-Michel, les membres du Conseil d'Administration du CIAS Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 4 avril 2024

Présents : D Artagnan, A Bourdallé (pouvoir donné par C Magnat), C Daujan (pouvoir donné par M Cousse), P Domenichi (pouvoir donné par C Bonnassies), P Ducombs, S Lahille, C Lascombes, J Roncalez

Absents excusés : C Bonnassies, M Cousse, C Magnat

Absents non excusés : G Despaux, F Le Ny, C Maupeu, G Tanques

Secrétaire de séance : S Lahille

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE EHTM**

Le conseil d'administration réuni sous la présidence d'Annie Bourdallé, Vice-Présidente soumet au vote le compte administratif 2023 et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	489 898,36 €
	Réalisé :	489 600,28 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	489 898,36 €
	Réalisé :	477 862,04 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Restes à réaliser :	0,00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Restes à réaliser :	0,00 €
RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE		
Fonctionnement :		- 11 738,24 €
Investissement hors RAR :		0,00 €
Investissement RAR inclus :		0,00 €
<b>RESULTAT GLOBAL :</b>		<b>- 11 738,24 €</b>

Hors la présence de Mme C. Salles, Présidente du CIAS Astarac Arros en Gascogne, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, votre à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget annexe de l'EHTM Astarac Arros en Gascogne.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- De sa réception en sous-préfecture de Mirande le .....
- Et de sa Publication le .....

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).